



Bienvenue en agriculture

Aide-mémoire pour les nouveaux producteurs et nouvelles productrices agricoles

En tant que producteur ou productrice agricole, saviez-vous que vous bénéficiez d'une panoplie de services et d'avantages, particulièrement en devenant membre de l'Union des producteurs agricoles (UPA)?

Trouvez toute l'information nécessaire sur la page Internet qui vous est destinée :
www.upa.qc.ca/nouveauxproducteurs

L'UPA est un réseau d'entrepreneurs et d'entrepreneurs comme vous qui offre :

- un lieu de réseautage ouvert à tous;
- une organisation qui respecte et défend TOUS les agriculteurs et agricultrices, quelle que soit la taille de leur entreprise, leur secteur d'activité, leur région, leur revenu, etc.;
- une multitude de services spécialisés en agriculture;
- une communauté qui s'active pour bâtir l'agriculture et la foresterie privée du Québec de demain;
- une voix... la vôtre!

Ensemble pour nourrir et faire grandir le Québec!

L'UPA existe par et pour les producteurs et productrices agricoles et forestiers. C'est l'endroit par excellence pour se rencontrer, obtenir de l'aide, trouver des ressources spécialisées, défendre ses intérêts et bien plus.

Devenez membre dès aujourd'hui, sans frais supplémentaires, en remplissant votre formulaire d'adhésion, à fdu.upa.qc.ca ou en communiquant avec votre **fédération régionale**.

Pour en savoir plus sur l'UPA, ses actions et ses services : www.upa.qc.ca/producteur

Cotisation à l'UPA

En tant que producteur reconnu par la *Loi sur les producteurs agricoles*, vous aurez à verser une cotisation à l'UPA. Puisque tous les producteurs et productrices, qu'ils soient membres ou non de l'UPA, bénéficient des actions de l'organisation accréditée légalement et des gains obtenus, cette cotisation est obligatoire pour tous (formule Rand du régime syndical québécois). Sachez que votre nouveau statut vous donne aussi accès à plusieurs programmes d'aide, tarifs spéciaux et avantages obtenus au fil des ans par l'UPA.

Pour tout savoir sur la cotisation, le paiement et le programme de crédit de cotisation :
www.upa.qc.ca/service-des-cotisations

Besoin d'aide? Ne cherchez plus! Contactez-nous dès aujourd'hui!

Votre fédération régionale et votre syndicat local

Questions générales, enjeux et besoins des entreprises

Services spécialisés en agriculture, réglementation, accès aux terres, aménagement, environnement, cohabitation, main-d'œuvre, développement de votre entreprise, santé et sécurité, etc.

Quels que soient vos enjeux, questions ou besoins, n'hésitez pas à communiquer avec votre syndicat local ou votre fédération régionale.

- abitibi-temiscamingue.upa.qc.ca
- bas-saint-laurent.upa.qc.ca
- capitale-nationale-cote-nord.upa.qc.ca
- centre-du-quebec.upa.qc.ca
- chaudiere-appalaches.upa.qc.ca
- estrie.upa.qc.ca
- gaspesielesiles.upa.qc.ca
- lanaudiere.upa.qc.ca
- mauricie.upa.qc.ca
- upamonteregje.ca
- outaouais-laurentides.upa.qc.ca
- saguenay-lac-saint-jean.upa.qc.ca

Votre fédération ou syndicat spécialisé

Questions associées à votre production et à votre mise en marché

L'UPA réunit notamment des fédérations et syndicats spécialisés qui rassemblent les producteurs et productrices en fonction de leur type de production (grains, bovins, maraîchers, acéricole, etc.). Ces regroupements ont pour mission de développer les productions: mise en marché, techniques de production, gestion des maladies et parasites, amélioration, qualité des produits, traçabilité, promotion, recherche, etc.

Pour en savoir davantage, consultez le site Internet de votre groupe spécialisé :

www.upa.qc.ca/producteur/a-propos/syndicats-et-groupes-affilies

NB. – S'il n'y a pas de regroupement dans votre secteur de production, communiquez avec votre fédération régionale de l'UPA.

À quoi servent les sommes versées à l'UPA ?

Les actions de l'UPA en un coup d'œil!

L'UPA est la voix officielle qui vous représente auprès des leaders politiques, gouvernementaux, régionaux et municipaux et des acteurs de la filière agroalimentaire et autres. Avec nous, c'est toute l'agriculture qui se fait entendre.

Les sommes versées par les producteurs et productrices sont redistribuées entre les divers paliers de l'organisation (syndicats locaux, fédérations régionales, Confédération) selon les besoins établis par le plan financier en vigueur, adopté par les délégués et déléguées lors du Congrès annuel de l'UPA.

Pour en savoir plus sur le fonctionnement du financement, consultez le www.upa.qc.ca/fr/financement.



Cliquez sur les mots ci-dessous pour découvrir les actions et les services!

Et plus encore!

Pour en savoir davantage: www.upa.qc.ca

Le saviez-vous?

Le Québec est la seule province à offrir des mesures spécifiques de sécurité du revenu agricole aux entreprises dont les revenus sont de 100 000 \$ ou moins.

Autres références fréquemment demandées

Service des cotisations - Votre dossier à l'UPA

Communiquez avec votre fédération régionale ou composez le 1 855 534-7120

Programme de crédit de taxes foncières agricoles - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

1 866 822-2140

www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/taxes

Programmes gouvernementaux et financement

MAPAQ
1 888 222-6272

www.mapaq.gouv.qc.ca

La Financière agricole du Québec
1 800 749-3646

www.fadq.qc.ca

Services-conseils - VIA Pôle d'expertise en services-conseils agricoles

450 679-0540, poste 8932

www.vialepole.com